

Nos références PV/EH/09112017

Paris, le 9 novembre 2017

Monsieur le Président,

J'ai pris connaissance d'un article du 7 novembre 2017 publié sur le site Street Press.

Cet article fait état de l'existence « d'embauche croisées » d'au moins deux députés du groupe « La République En Marche », ce qui signifie que ces derniers font embaucher leurs enfants par leurs collègues parlementaires pour contourner la loi.

Cette pratique est en effet totalement contraire à l'esprit de la loi n° 2017-1339 du 15 septembre 2017 pour la confiance dans la vie politique, qui interdit les emplois familiaux par les parlementaires. Je tiens ici à rappeler que j'ai soutenu cette loi, tout comme de nombreux collègues du groupe auquel j'appartiens.

Ces embauches croisées donnent l'impression de petits arrangements et de petites faveurs qui jetteront l'opprobre sur toute la représentation nationale, dans un contexte marqué par la défiance des Français à l'égard de leurs représentants.

Elles me paraissent d'autant plus abusives que d'autres parlementaires sont actuellement en train de prendre des dispositions pour licencier les proches avec lesquels ils travaillent en confiance depuis des années, et ce afin de se conformer à la loi et de mettre fin à une pratique qui a pu susciter l'incompréhension de nos concitoyens.

Aussi, je vous invite à rappeler de manière tout à fait solennel l'esprit de la loi aux personnes concernées.

.../...

Monsieur François de RUGY  
Président de l'Assemblée nationale  
Hôtel de Lassay  
Assemblée nationale  
126 rue de l'Université  
75355 Paris 07 SP

En outre, je me permets de souligner que lors des débats sur loi pour la confiance dans la vie politique, j'avais proposé que l'interdiction des emplois familiaux pour les parlementaires soit étendue aux groupes parlementaires, proposition qui avait alors été rejetée par la majorité. A la lecture de cet article de Street Press, il me semble utile que cette proposition soit examinée de nouveau, et que nous nous assurions collectivement que la loi ne pourra plus être contournée.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.



**Philippe VIGIER**